

A1493
01 DEC. 2006

«LEA»

Société par actions simplifiée au capital de 78 000 euros

Siège social : les Berlingous 46220 PRAYSSAC

CAHORS B 348.079.237

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 4 OCTOBRE 2006

L'an 2006,

Le 4 octobre, à 17 heures,

Le soussigné, Monsieur Alain BEUGNET,

Agissant en qualité de représentant de la société BEUGNET, associé unique de la société « LEA », société par actions simplifiée, au capital de 78 000 euros,

A pris acte de la démission de Monsieur Jean Pierre HERAUT de ses fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire de la société par lettre du 30 septembre 2006 ;

Et, en conséquence, a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION :

Comme conséquence de la démission de Monsieur Jean Pierre HERAUT à compter du 1^{er} octobre 2006, l'associé unique constate l'accession de Monsieur Benoît CHAVEROUX aux fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire, lequel occupait jusqu'à ce jour les fonctions de Commissaire aux Comptes Suppléant, et ce, pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

DEUXIEME DECISION :

Comme conséquence de la précédente décision, l'associé unique nomme, à compter du 1^{er} Octobre 2006, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, la société AUDIT RB, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est à BERGERAC (Dordogne) Place Louis De La Bardonnie, inscrite au RCS de BERGERAC sous le numéro 482 057 817, et ce, pour la durée restant à courir de son prédécesseur.

TROISIEME DECISION :

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la SARL BEUGNET,

Alain BEUGNET

